



A tous les habitants de Haute-Rivoire

MARS 2018

INFORMATION MUNICIPALE - N° 30 / 2018

DATES A RETENIR

* **COMMEMORATION DU 8 MAI : Dimanche 6 Mai 2018**

* **FETE DES CLASSES EN « 8 » : Dimanche 6 Mai 2018**

Pour ces deux manifestations le vin d'honneur sera offert par la municipalité à l'ensemble de la population.

* **INAUGURATION TENNIS : Samedi 2 Juin 2018 à 11 H.30**

* **INAUGURATION FOOT : Samedi 16 juin 2018**

* **CYCLO CANTON : Samedi 16 et Dimanche 17 Juin 2018**

* **RALLYE DES ROUTES DU LYONNAIS : Samedi 23 Juin 2018 (la route de Meys sera fermée à la circulation.)**

* **FETE DE LA MUSIQUE : Samedi 23 Juin 2018**

A partir de 17 H les groupes s'enchaîneront jusque tard dans la soirée.

Le programme reste encore à confirmer mais sont prévus : les élèves des 2 écoles, des groupes de rock, de musique traditionnelle, des chanteurs compositeurs....

La fête se tiendra cette année encore sur la place du cinéma où vous pourrez trouver un stand restauration afin de passer une soirée des plus agréables.

Nous vous attendons nombreux....

* **KERMESSE ECOLE PUBLIQUE : Vendredi 29 Juin 2018**

* **KERMESSE ECOLE STE MARGUERITE : Samedi 30 Juin 2018**

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Mercredis 11 et 18 avril : Ateliers Créatifs pour les enfants à partir de 5 ans, de 15h à 18h, **gratuits et ouverts à tous.**

Vous n'avez plus qu'un mois pour participer au **prix littéraire 2018** avec les bibliothèques des Monts du Lyonnais. Venez découvrir 5 livres sur l'Amérique du Sud.

Résultats le Samedi 28 avril à Duerne avec une soirée Amérique du Sud.

L'inscription à la bibliothèque vous ouvre les droits aux ressources numériques de la Médiathèque Départementale (musique - VOD - livres numériques - apprentissage de l'anglais ...).

Rappel des horaires d'ouverture : lundi de 16h à 18h30 - mercredi et jeudi de 15h à 18h - samedi de 9h à 12h00.

SACS POUBELLES

A partir de 2019 les sacs poubelles ne pourront plus être donnés après les permanences de Décembre et Janvier. Seuls les nouveaux arrivants peuvent retirer des sacs poubelles en Mairie.

LOCATION LOCAL ASSOCIATIF

Le local associatif est disponible à la location des particuliers **du 1^{er} Avril au 14 Août**.

- Il peut être loué à des particuliers uniquement domicilié sur la commune **60 € par jour**
- Il est utilisable pour des rencontres familiales ou amicales d'un maximum de **50 personnes** pour des apéritifs, apéritifs dinatoires, casse-croûtes ou repas chaud mais apporté par traiteur.
- Il n'y a **aucune vaisselle mise à disposition**, tous les placards seront fermés, seule la chambre froide est mise à disposition.
- **Rencontres sans musique et uniquement le samedi, dimanche et les jours fériés.**
- Il devra dans tous les cas être libéré **à minuit** le jour de la location.
- Le local devra être rendu propre, sol balayé et lavé.

INFORMATIONS MEDICALES

* **Madame Martine BOUCHON** vous rappelle que les dossiers des anciens patients du **Docteur Paul BOUCHON** sont à votre disposition à la pharmacie sur présentation d'une pièce d'identité.

* Le **Docteur MIHAL** vous informe que le **Docteur PITRAT** lui a remis tous les dossiers qui étaient encore en sa possession. Elle vous rappelle ses horaires : **Sans rendez-vous** tous les jours de 9 H. à 12 H. et **sur rendez-vous** tous les jours de 17 H. à 20 H. et le Samedi matin de 9 H. à 12 H. Tél : 04.74.71.61.10. **FERMÉ LE JEUDI**

AMENAGEMENT DU CITY STADE ET DU PARC AUX BICHES

City Stade

Dans le courant du mois d'Avril, **des tables couvertes, des bancs, des agrès de fitness et un babyfoot** vont être installés.

Nous prévoyons également des boîtes à livres au City stade et au Parc aux biches. Chacun pourra ainsi prendre un livre pour l'après-midi, puis l'emporter s'il ne l'a pas fini et le rapporter un autre jour.

Si vous avez des livres à débarrasser (adultes, ados, et enfants) au lieu de les jeter, vous pourrez en mettre quelques-uns dans les boîtes à livres.

Nous comptons sur le civisme de chacun pour que le matériel mis à disposition soit conservé en bon état.

Ce n'est que dans ces conditions que nous pourrions envisager de continuer d'agréments vos espaces de loisir.

Parc aux Biches

Ceux qui le fréquentent régulièrement ont dû voir de la « rubalise » et des barrières à plusieurs endroits. De la pelouse a été semée aux endroits dégarnis et il va falloir un peu de patience pour profiter à nouveau des jeux. **Malheureusement il y a déjà des impatients !** Nous allons aussi donner un petit coup de jeunesse au mini-golf.

NUISANCES PROVOQUEES PAR LES ANIMAUX ?

Il a souvent été fait des rappels aux propriétaires de chiens de ne pas laisser leurs animaux divaguer à cause des problèmes de sécurité.

Depuis quelques temps une prolifération de chats errants s'intensifie aux abords des lotissements et dans le centre du village.

Nous devons donc faire un nouveau rappel à la loi.

Il est interdit de laisser divaguer un animal domestique (article L. 211-19-1 du Code Rural) en sachant qu'est considéré comme **en état de divagation** (article L. 211-23 du Code rural) :

*Tout **chat** non identifié trouvé à plus de **200 mètres des habitations** ou tout chat trouvé à plus de **1 000 mètres du domicile de son maître** et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Les **déjections des chats** sont autant **dérangeantes** que les déjections canines

De même, il est **interdit de nourrir des animaux errant sur la voie publique.**

NOUVEAU STADE A HAUTE-RIVOIRE

Les médias (TV et presse) parlent beaucoup des terrains de foot synthétiques à base de billes de pneus recyclés qui seraient nocifs pour la santé.

Pour rassurer tous les taravouériens, celui de Haute-Rivoire n'est pas concerné, puisqu'il est garni à **base de billes de liège.**

NOUVEAU SERVICE

A partir de ce **Samedi 31 Mars** et tous les samedis **« MA BELLE PIZZA »** vous accueille **à partir de 18 H.** sur le parking de l'Ecole Publique. Tél : 06.17.91.85.34.

TRAVAUX RAMPOT

Mi-mai débiteront d'importants travaux sur le secteur de la rue de Rampôt et nous espérons pouvoir terminer avant la fin de l'année. Mais ce chantier est très complexe, il impliquera de nombreuses entreprises et pour le mener à bien nous devons interdire totalement la circulation (l'accès aux riverains sera bien sûr maintenu).

Cela fait plus d'un an que nous travaillons sur ce dossier car nous devons successivement créer **un réseau séparatif (eaux pluviales et eaux usées) et tous les branchements qui vont avec.**

Il faudra aussi rénover **la canalisation d'eau potable** (sur une partie du linéaire), **enfouir les réseaux secs** (EDF, Télécom, Numéricâble) pour supprimer les poteaux, et enfin **refaire un tapis d'enrobé neuf.**

Nous profiterons également des travaux pour agrandir la zone de croisement vers le giratoire en supprimant la haie et les arbres vers le parc au biches. Nous réaménagerons également **l'accès au local tennis et aux courts (accessibilité handicapés).**

Vaste programme qui impliquera une **dizaine d'entreprises** et qui va nécessiter une parfaite coordination pour que le chantier avance sereinement.

Pour ce qui est du financement un rapport détaillé vous sera fait en fin d'année, mais la commune a sollicité un maximum de partenaires pour que le reste à charge sur le budget communal soit le plus faible possible (financement communauté de commune pour la voirie, SYDER pour les réseaux secs, Agence de l'eau pour l'assainissement, SIEMLY pour l'eau potable et amende de police pour la sécurisation).

Nous vous remercions par avance de votre compréhension pour la gêne occasionnée par ces travaux.

TRAVAUX ROUTE DE LYON

Les travaux d'enfouissement des réseaux vont bientôt commencer à l'entrée du village vers Prismaflex. La circulation risque d'être perturbée.

MUTUELLE COMMUNALE

À vrai dire, il ne s'agit pas d'une mutuelle «communale» à proprement parler.

Le principe est simple : nous nous sommes regroupées avec d'autres communes et nous avons choisi de mandater **ACTIOM (Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat)** qui est une association loi 1901, totalement indépendante, à but non lucratif et non commerciale.

Elle a mis en place un dispositif de complémentaire santé appelé « **Ma commune, ma santé** ». Elle négocie au meilleur tarif des complémentaires santé au niveau national.

Ce dispositif clé en main est destiné à toutes les communes de France soucieuses de l'accès aux soins de santé de leurs administrés.

Il s'agit de permettre à tous les administrés de pouvoir bénéficier d'une complémentaire santé, collective et mutualisée au niveau national donc à moindre coût, personnalisée et adaptée aux besoins de chacun.

En signant la convention de partenariat associative avec l'association ACTIOM, **la commune est seulement le relais vers la possibilité pour ses administrés de bénéficier d'avantages, de conseils et d'accompagnements personnalisés, de permanences locales, de conseillers dédiés...**

Le choix d'une solution adaptée avec 4 contrats Groupe, et jusqu'à 11 niveaux de garanties, pour répondre aux attentes de chacun, des solutions personnalisées (prestations modulables au sein d'une même famille, garanties obèses...)

Des tarifs mutualisés négociés par tranche d'âge figés au-delà d'un certain âge, gratuité dès le 3ème enfant, réduction tarifaire de 5% pour le conjoint

Des avantages : Pas de sélection médicale, prestations sans délai de carence, tiers payant (pas d'avance de frais), assistance santé 24h/24h, réseaux de soins performants etc...

Cette mutuelle groupée est accessible quels que soient les revenus. Le seul critère est de résider dans la commune ou d'y travailler.

Une réunion publique pour présenter ce projet et pour répondre à toutes vos questions se tiendra **à la Mairie de Haute-Rivoire Jeudi 26 Avril à 19 H.30 (A Meys à 17 H. si cela vous convient mieux).** Vous pouvez y assister **sans aucun engagement de votre part.** La première permanence pourrait avoir lieu 8 ou 15 jours après.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS

Pour mieux connaître votre nouvelle Communauté de Communes et découvrir tous les services qu'elle peut vous rendre au quotidien, n'hésitez pas à aller consulter le site internet <http://www.cc-montsdulyonnais.fr/> vous y trouverez tous les renseignements utiles.

PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE SUR LA SALLE DES SPORTS

C'est dans le cadre du Territoire à Energie Positive, qui génère une subvention de l'Agence de L'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie, que la commune a décidé d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des sports.

La démarche entreprise par le SIMOLY a été reprise par le SYDER (Syndicat départemental d'énergies du Rhône). Cette opération, qui est transparente financièrement pour le budget de la commune, permettra la production d'énergie propre au travers de panneaux à haut rendement. Rentabilisée par la vente de l'électricité produite, l'installation sera mise à la disposition de la commune au terme de la convention de 20 ans et permettra une utilisation en direct.

La puissance totale de l'installation sera de 85,5kWc répartie sur les toits Sud-Est et Sud-Ouest du complexe sportif. L'installation est composée de 285 modules de 300Wc, de marque VOLTEC Solar (fabricant français), pour une surface de 500m².

Cette installation produira environ 90.800 kWh soit la consommation annuelle de 34 foyers (hors chauffage électrique). Cette installation permet également d'éviter l'émission de 40 T de CO2 par an (moyenne européenne). Les panneaux sont garantis 25 ans sur leur rendement et ont une durée de vie de 35-40 ans. Le recyclage des panneaux est déjà prévu, l'association PV Cycle s'occupe de la collecte et du recyclage de ceux-ci en fin de vie.

DES PERMANENCES JURIDIQUES A LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC

Vous habitez le territoire de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et vous avez des questions d'ordre juridique, tel que l'emploi, la famille ou un litige quelconque ?

Venez rencontrer un avocat au sein de LA Maison de Service Au Public de St Laurent de Chamousset.

Les permanences juridiques mises en place GRATUITEMENT rencontrent un vrai succès au sein des MSAP du territoire.

Afin de répondre au plus grand nombre, de nouvelles dates ont été programmées à la MSAP de St Laurent de Chamousset : **Mercredi 18 Avril - Mercredi 2 Mai - Mercredi 16 Mai**

Pour un meilleur accompagnement, **rendez-vous obligatoire** : MSAP St Laurent de Chamousset - 122 Avenue des 4 cantons - 69930 St Laurent de Chamousset Tél. **04 74 26 50 78** - msap69930@cc-mdl.fr

LE SERVICE TRANSPORT SOLIDAIRE (STS)

Il concerne les habitants des 14 communes de l'ex-communauté de communes de Chamousset en Lyonnais et sera très bientôt appliqué à toutes les communes de la CCMDL.

Pour qui ?

Ce service a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle. Il s'adresse aux personnes sans moyen de locomotion, domiciliées sur le territoire, répondant à des conditions de ressources spécifiques et qui ont besoin de se déplacer pour les nécessités de la vie courante (santé, alimentaire, travail).

Les conditions pour avoir accès à ce service

Les personnes non imposables, âgées de plus de 65 ans et/ou en situation de handicap - les personnes allocataires du RSA socle Les personnes recevant l'ARE ou l'ASS - les personnes bénéficiant d'un contrat aidé - les personnes en stage ou en formation en insertion sociale - les jeunes entre 14 et 25 ans en stage ou en formation, dont les parents sont éligibles aux dispositifs d'insertion sociale ou professionnelle.

Le coût du ticket : **2,50€ l'unité pour un aller simple**. Pour chaque déplacement, le bénéficiaire remet un ticket trajet aux transporteurs. Ces trajets offrent la possibilité de rallier des points de dépôt situés sur le territoire des Monts du Lyonnais ou des lignes de transport régulières.

Il existe différents mode de prise en charge

- **Point à point** : le bénéficiaire se situe à moins de 1,5 km du point de ramassage le plus proche de son domicile, il s'y rend par ses propres moyens.
- **Porte à point** : le bénéficiaire se situe à plus de 1,5 km du point de ramassage le plus proche de son domicile, le transporteur se déplace alors jusqu'au domicile.
- **Porte à porte** : La prise en charge de porte à porte s'organise pour les personnes à mobilité réduite (certificat médical exigé).

Retrait du dossier d'éligibilité

Le dossier d'éligibilité est disponible en mairie de la commune d'habitation, une fois rempli, il sera soumis au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour avis. Dès la confirmation de l'éligibilité, la personne se verra délivrer une carte d'identification avec la possibilité d'achat des tickets trajets au prorata des droits ouverts.

Nos services sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires au **04.74.70.58.03**

Cécile GRANOCCHIA et Marie-Pierre GUICHERD ou par mail à l'adresse suivante : mobilite@cc-mdl.fr.